

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 12 avril 2021** à 18h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation vise à permettre un agrandissement du bâtiment principal à 6,19 mètres de la limite de propriété arrière alors que le règlement dans cette zone exige une distance minimale de 15 mètres, soit une dérogation de 8,81 mètres par rapport à la norme initiale.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 4 364 376 et 4 364 377 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 219, rue Armand-Majeau Sud à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Soudure F.L.F. Inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 17^e jour du mois de mars 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière